

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La majoration de quota introduite par la dernière phrase vient complexifier un dispositif qui est déjà une véritable usine à gaz.

Ces majorations impliquent des obligations déclaratives qui peuvent se révéler attentatoires à la vie privée.